LES ÉLECTIONS SENATORIALES
DANS LE PAS-DE-CALAIS

LES LISTES EN PRÉSENCE

On publie les listes suivantes des candidats aux élections sénatoriales du Pas-de-Calais, actuellement connus :

PARTI REACTIONNAIRE. — MM. Jonnart, Bachelet, Elby, Farjon, Théret, sénateurs sortants.

PARTI RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE. — MM. le docteur Alexandre et Cahu Eugène, conseillers généraux, radicaux-socialistes ; Capron Auguste, conseiller d'arrondissement, radical-socialiste ; Morel Victor, député, conseiller général, radical-socialiste ; Petit Georges, vice-président du Conseil supérieur de la mutualité, radical

PARTI SOCIALISTE S. F. I. O. — Basly Emile, député, conseiller général ; Bernard César, député ; Boulanger Auguste et Amat Alfred, conseillers municipaux ; André Alfred, conseiller d'arrondissement.

DEPUTES CANDIDATS

Du « Temps » : On est fixé aujourd'hui sur le nombre définitif des députés qui sont candidats aux élections sénatoriales. Ce nombre s'élève à 37 pour les 100 sièges devant être pourvus de titulaires au 9 janvier prochain, dont 107 de la série renouvelable et 2 vacants dans les séries non sortantes.

Sur les 37 députés candidats, 12 sont socialistes et 14 radicaux-socialistes.

Voici la liste complète des 37 députés en question :

Orne. — M. Dariac.
Pas-de-Calais. — MM. Victor Morel, Basly, C. Bernard.
Puy-de-Dôme. — MM. Huguet, Marrou.
Pyrénées (Basses). — MM. Léon Bérard, Garat.
Pyrénées-Orientales. — MM. Dalbiez, Payra.
Rhin (Bas). — MM. l'abbé Muller, Pelrotes.
Rhin (Haut). — M. Paul Jourdain.
Rhône. — M. Bender.
Saône-et-Loire. — MM. Théo-Bretin, Bonin.
Sarthe. — M. Breteau.
Seine. — MM. Pierre Laval, Voilin, Auray.
Seine-Inférieure. — MM. Paul Bignon, Tilloy.
Seine-et-Marne. — M. Prevet.
Seine-et-Oise. — MM. Amodru, Leredu, Dalimier, Goust.
Sèvres (Deux-). — M. Goirond.
Somme. — M. Ternois.
Tarn. — M. Sizaire.
Tarn-et-Garonne. — MM. Delthil, Puis, Capgras.
Vaucluse. — M. Gros.
Vienne. — MM. Raoul Péret, Victor Boret.
Meurthe-et-Moselle. — Siège vacant : M. Guy de Wendel.

LA FRANCE PAIE A L'ANGLETERRE...

L'Agence Havas publie l'information suivante :

« L' « Observer » écrit que la promesse faite par la France d'effectuer un versement minimum, au sujet de sa dette, pendant l'année courante, n'a pas été tenue. M. Churchill aurait dernièrement entretenu M. Poincaré de la question, mais sans succès.

« Cette information, publiée hier à Londres, est dénuée de tout fondement. Le Trésor français, conformément à l'accord provisoire passé au printemps dernier, remettra le 15 mars prochain, à la Trésorerie britannique, la somme de 21 millions de livres sterling prévue par cet accord, comme il a déjà effectué, le 15 septembre dernier, un premier versement de 21 millions de livres sterling »

M. BRIAND SE REPOSE

M. Briand a quitté Paris hier matin, pour prendre quelques jours de repos dans le Midi.

M. HERRIOT EST GRIPPÉ

M. Herriot, maire de Lyon, qui devait présider hier soir dans cette ville, une séance de la Commission générale, n'a pu quitter Paris en raison de son état de santé.

Le ministre de l'Instruction publique est en effet, assez grippé.

COMMENCEMENT D'INCENDIE AU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Un commencement d'incendie s'est déclaré, lundi matin, à la suite d'un feu de cheminée, dans la partie du ministère de la guerre qui donne sur la rue Saint-Dominique Le feu a été rapidement éteint par les pompiers. Les dégâts sont insignifiants.

UNE TRIPLICE FRANCE - ITALIE ALLEMAGNE ?

Maximilien Harden, le fameux polémiste allemand, vient de faire paraître dans un journal viennois un article dans lequel il met particulièrement en valeur l'importance que l'Italie a prise en Europe et les intérêts très grands et directs que celle-ci a dans la Méditerranée.

Le polémiste allemand ne croit pas que la France et l'Italie puissent s'accorder seules ; pour lui, la meilleure solution consiste dans une nouvelle triplice France-Italie-Allemagne, qui ne serait pas dirigée contre l'Angleterre, mais qui n'aurait qu'un but : la défense des intérêts communs.

LA GUERRE CIVILE AU BRESIL

Les journaux argentins publient des informations reçues de la frontière brésilienne et annonçant que des combats ont eu lieu entre les forces fédérales brésiliennes et les insurgés libéraux dans les passes montagneuses avoisinant Rio Grande du Sud.

Selon ces information, les rebelles libéraux auraient infligé des pertes assez sévères aux forces gouvernementales.

LES ÉTATS-UNIS REFUSENT DE RECONNAITRE LES SOVIETS

On mande à la « Chicago Tribune » qu'il n'y aura pas de reconnaissance du gouvernement des Soviets, tant que la Russie n'aura pas reconnu ses dettes, accepté de les payer, cessé la propagande communiste aux Etats-Unis, et promis de restituer les propriétés des citoyens américains confisquées.

Telle est la réponse officielle du gouvernement des Etats-Unis, énoncée par un haut fonctionnaire du ministère des affaires étrangères américain, aux nouvelles émanant de Moscou d'après lesquelles le président Coolidge reprendrait bientôt les relations diplomatiques avec les bolcheviks et reconnaîtrait le régime actuel comme le régime de fait, sinon de droit de la Russie.

Des câblogrammes de Moscou affirmaient que les Etats-Unis auraient fait des ouvertures aux dirigeants des Soviets pour préparer une reconnaissance éventuelle Ceci est démenti à la fois par le porte-parole de la Maison-Blanche et par le ministère des Affaires étrangères américain.

LA TERRE A ENCORE TREMBLÉ EN CALIFORNIE

Des secousses sismiques ont de nouveau été ressenties dimanche, dans les villes de Calexico et de Mexicali Dans cette dernière ville, des bâtiments ont été brûlés. Le volcan « Black Butte » situé à 40 milles au sud de la frontière, est en activité et projette de la fumée et des vapeurs.

L'effroyable drame D'AUBY

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un second drame

Lorsque, revenu de sa stupeur, le tenancier, ignorant encore le décès, mandait du secours, un second drame avait lieu à quelques mètres de là, dans la rue.

En sortant, Abderahman avait rencontré un autre pensionnaire, Bachir Bouterfas, 32 ans, manœuvre.

Ce dernier, qui passait pour avoir été l'amant de Margot, montra quelque étonnement de voir Abderahman, les vêtements maculés de sang. Il lui adressa de sévères reproches.

Un bref colloque s'engagea entre les deux hommes Puis, avant que Bachir eut pu prévenir le geste du meurtrier, celui-ci, d'un coup de feu, l'étendit, râlant, une balle dans la tête.

Un autre indigène, Mabrousy Moustafa, ayant voulu intervenir, manqua d'essuyer un coup de revolver. Abderahman aurait tiré, mais cette fois sans succès, l'arme s'était enrayée.

Il prit la fuite alors.

L'arrestation du meurtrier

Le docteur Caron, qui avait été mandé, accourut aussitôt. Le praticien, après avoir constaté la mort de l'infortunée Margot, prodigua quelques soins au blessé qui, grièvement atteint fut sur-le-champ transporté à à l'Hôtel-Dieu, à Douai.

D'autre part, les gendarmes de Dorignies, en tournée dans Auby, avaient été prévenus par un témoin.

Arrivé au cabaret, le tenancier Kirreddine, qui avait vu le meurtrier rentrer, les mena à sa chambre, dont il défonça la porte.

Abderahman y était. Il n'opposa aucune résistance. L'air hébété, il se laissa mettre les menottes et suivit docilement les gendarmes, qui l'emmenèrent à Dorignies, à six heures, hier matin, sous les cris hostiles de la population.

Dans son jargon franco-anglo-arabe, le meurtrier laissa entendre qu'une fois dans la chambre, sa maîtresse l'avait nargué ; qu'elle avait ouvert la bouche en lui disant :

— Je me moque de tes menaces ; tiens, tire, j'ouvre la bouche.

Et c'est alors qu'exaspéré, il aurait commis son crime.

Quant à l'autre victime, Abderahman met ce second meurtre sur le compte de la jalousie et de la colère.

L'arme dont l'assassin s'est servi et qui fut retrouvée sous son lit, est un revolver anglais du calibre de 9 m/m.

Il prétend l'avoir reçu d'un de ses camarades, alors que des témoins affirment qu'il l'a acheté, voici cinq jours, en Belgique.

Le Parquet s'est transporté sur les lieux du drame dans l'après-midi d'hier. Il s'est attaché à tirer au clair la question de préméditation.

Robert JAN.

Les vols d'automobiles dans la région lilloise

DEUX ARRESTATIONS ONT ÉTÉ OPÉRÉES A ANVERS

Les recherches pour découvrir les auteurs et complices des vols d'autos commis dans la région Lille, Roubaix et Tourcoing, se poursuivent activement.

M. Wyst, commissaire de police à Anvers, a procédé hier, dans cette ville, à l'arrestation des nommés Vandyck et Jaspaers, qui sont également inculpés de complicité et de recel dans l'affaire des vols d'autos, pour laquelle le garagiste du Mont de l'Enclus, Alard Decroix, se trouve actuellement en prison.

Quant au principal auteur des vols, le nommé Develo, il reste introuvable.

L'Emprunt départemental du Nord

La souscription de la seconde tranche de l'Emprunt Départemental a été ouverte hier dans les diverses banques de Lille et de la région.

Des renseignements qui nous parviennent, il semble que la mise en marche, dès cette première journée, a été excellente. Si cela continue, la réussite est assurée.

UN VAPEUR BRITANNIQUE A SOMBRÉ DANS L'ESCAUT

On mande de Bruxelles que le steamer anglais « Andrea », de 9.000 tonnes, quittant Anvers pour Buenos-Ayres, a sombré dans l'Escaut, en heurtant l'épave du navire japonais « Apa-Maru ». Tout l'équipage a pu être sauvé. Le sinistre est fortement commenté à Anvers.

Depuis sept mois on travaille, sans y parvenir, à faire disparaître l'épave. C'est le second navire qui vient la heurter.

10.000 MINEURS ANGLAIS RÉDUITS AU CHOMAGE

Faute de wagons, deux des plus importants puits de mine de la vallée de Rhymney ont dû interrompre leur extraction. De ce fait, plus de 10.000 mineurs se trouvent voués à un chômage forcé.

HUIT EXCURSIONNISTES TUÉS PAR UNE AVALANCHE DANS L'ARLBERG

Un message d'Innsbruck annonce que huit excursionnistes anglais et deux allemands ont été surpris par une avalanche dans les crêtes de l'Arlberg. Deux de ces skieurs, dont une Anglaise et un Allemand, nommé Lohr, ont pu être retirés vivants.

Cinq corps ont été retrouvés, dont quatre Anglais qu'on n'a pas encore pu identifier, et un professeur de ski, M. Strolitz.

On craint que trois autres Anglais restent encore ensevelis sous les neiges.

Plusieurs équipes travaillent au déblaiement qui est rendu très difficile par la quantité de neige qui s'est abattue sur les malheureux.

L'accident est dû à une des trois avalanches qui se sont succédé à brefs intervalles. Les excursionnistes étaient prévenus que le danger était grand, car la neige fraîche est tombée sur les versants en plein dégel.

CENT TROIS PERSONNES SAUVÉES PAR UN CHIEN

Pendant la nuit de Noël, un groupe de 103 skieurs s'était abrité dans une baraque en planches au sommet du Schneeberg, en Franconie, à 1.063 mètres d'altitude. Or, vers deux heures du matin, un commencement d'incendie se déclara dans la baraque, et celle-ci n'eût pas tardé à flamber avant même que les dormeurs se fussent éveillés si un chien, aboyant à pleine voix, n'avait donné l'alarme.

Les skieurs purent s'échapper à temps et maîtriser l'incendie, après deux heures d'efforts Malgré un froid extérieur de 10 degrés, la température auprès du brasier était telle que les sauveteurs durent travailler nus jusqu'à la ceinture pour éteindre les flammes.

LES « CHAUFFARDS ÉCRASEURS » CONSIDÉRÉS COMME CRIMINELS EN ITALIE

Dans le nouveau Code pénal italien ont été inscrites des sanctions très rigoureuses contre les automobilistes, auteurs d'accident Jusqu'à présent, un automobiliste auteur d'un accident mortel n'était frappé que de peines légères, parfois même, il était acquitté Dorénavant, les « chauffards » écraseurs seront châtiés comme de véritables assassins.

Une catastrophe a failli se produire au Cateau

UN TRAIN A DÉRAILLÉ. DEUX VOYAGEURS ONT ÉTÉ BLESSÉS. VINGT AUTRES CONTUSIONNÉS

Un accident de chemin de fer qui aurait pu avoir des conséquences très graves s'est produit au Cateau. Un train du Cambrésis, venant de Cambrai a déraillé : la machine a été renversée ainsi que deux wagons. De nombreux voyageurs ont été contusionnés ou légèrement blessés. Voici d'ailleurs dans quelles circonstances cet accident s'est produit :

LE DÉRAILLEMENT

Dimanche, vers 20 h. 10, le train du Cambrésis, allant de Cambrai à Catillon, et se dirigeant vers le Cateau, a déraillé à peu de distance de cette dernière ville A 600 mètres environ avant d'arriver au lieudit « le premier pont », la locomotive sortant des rails vint briser un arbre et s'enfonça dans le talus où elle se cala juste au-dessus du ravin où elle aurait pu être précipitée.

Les quatre premiers wagons sortirent également des rails. Le premier wagon fut renversé sur la voie et le second le fut sur la route. La carcasse de la voiture se détacha alors complètement de l'essieu.

LES BLESSÉS

Le moment de stupeur passé, on se précipita au secours des blessés qu'on croyait assez nombreux, car le train était, en raison des fêtes du jour de l'an, bondé de voyageurs. Beaucoup s'en tirèrent avec quelques contusions ou des égratignures causées par les éclats de verre.

Le plus sérieusement atteint fut Moreau Charles, 28 ans, demeurant 5, rue Chanzy, à Le Cateau, qui eut le bras droit pris sous un wagon. Il fallut une demi-heure de travail pour le retirer de sa fâcheuse position. Moreau en sera quitte pour des contusions assez sérieuses. Son père, et les personnes qui se trouvaient près de lui, furent contusionnés.

Tonnoir Fernand, 30 ans, rue des Remparts, fut également blessé légèrement à la main droite.

Enfin, vingt personnes contusionnées purent regagner leur domicile pédestrement, après un pansement sommaire.

Toute la journée de lundi fut occupée au déblaiement de la voie et de la route.

LES CAUSES DE L'ACCIDENT

L'accident s'est produit alors que la machine roulait à l'allure normale.

La voie, à cet endroit, accuse une légère déclivité de terrain. On suppose que le déraillement fut causé par un écartement des rails.

Une enquête est ouverte pour rechercher la cause exacte.

L'INNOCENCE DU POSTIER LAVALLÉE

Un de nos confrères de Paris avait annoncé que l'administration des P. T. T. réclamait au postier Lavallée, déclaré innocent par la Cour d'assises du Nord de l'accusation d'avoir touché un mandat de 41.000 fr. falsifié, le remboursement de cette somme.

A la direction de Lille, on déclara que ce fait était inexact, puisque le contentieux des P. T. T., qui s'était porté partie civile au procès, avait été débouté de sa demande.

Mais, toujours selon le confrère en question, un fait nouveau vient de se produire : Marcel Lavallée, réintégré au bureau de Tourcoing, réclame à l'administration le remboursement de son traitement suspendu depuis le jour de son arrestation, c'est-à-dire depuis plus de deux ans.

DES ÉPOUX ONT FAILLI PÉRIR ASPHYXIÉS DANS LEUR LIT

L'autre nuit, à Condé-sur-Marne, les époux Cocteau, cultivateurs, avaient allumé un poêle avec des boulets, dans leur chambre à coucher. Au milieu de la nuit, Mme Cocteau asphyxiée par les émanations carboniques, voulut se lever ; elle tomba au pied du lit. Son mari, également incommodé, parvint à se traîner péniblement jusqu'à la fenêtre, qu'il réussit à ouvrir. Les deux époux ont pu être ranimés après des soins énergiques.

Un bébé, qui dormait dans la même pièce, n'a pas été incommodé.

LISTE

des numéros gagnants de la tombola

DE LA

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES MAISONS HENRI DEVRED

1.	Une garniture de cheminée.... Nos	8.223
2.	Une bicyclette	22.102
3.	Un fauteuil	24.552
4.	Une obligation 500 fr. Crédit Foncier	22.435
5.	Une obligation 500 fr. Ville de Paris	11.798
6.	Un lit fer et cuivre, sommier métal.	22.029
7.	Une paire vases artistiques cuivre..	7.303
8.	Un service de table 74 pièces	22.117
9.	Un portemanteau vestibule, chêne..	2.838
10.	Une coupe en argent	17.406
11.	Une glace	10.292
12.	Un service à café	12.338

1.823	4.897	5.615	5.052	24.456
20.045	17.705	8.60[illegible]	21.740	24.430
21.127	23.346	2.191	22.988	20.842
12.426	3.884	3.102	4.559	11.620
7.679	6.147	19.018	22.618	21.670
4.775	13.104	5.958	23.210	8.732
10.102	4.607	5.099	1.464	10.736
14.834	1.245	23.551	16.415	13.617
2.189	13.744	6.440	6.778	2.055
22.598	20.806	3.168	14.042	5.423
9.878	4.881	24.590	1.144	20.456
5.695	12.216	12.242	16.632	7.884
17.811	9.974	6.132	7.664	2.768
22.562	10.811	2.829	21.617	20.114
24.835	10.474	2.395	12.831	10.288
24.709	1.226	2.200	16.688	21.566
7.182	10.240	12.232	20.401	12.900
14.854	24.214	4.967		

Les frais d'expédition des lots resteront à la charge de la Maison Henri DEVRED.

Les lots non réclamés pour le 31 janvier, seront acquis à la Société de Secours Mutuels des Maisons Henri DEVRED.

OFFICE DES PUPILLES DE LA NATION DU NORD

Le Préfet du Nord donne avis que les élections au Conseil d'Administration de l'Office départemental des Pupilles de la Nation sont fixées au Dimanche 27 Mars prochain.

En conséquence, dans un délai de 30 jours, à compter du 3 janvier courant, les Chambres syndicales, les Chambres Syndicales ouvrières, les Associations et les Syndicats agricoles, les Associations coopératives ouvrières de production et de consommation, les établissements de bienfaisance privés, les Sociétés de Secours Mutuels, les Associations Philanthropiques ou Professionnelles exerçant le patronage des orphelins de guerre, les Associations ou sections départementales d'associations de mutilés et réformés de guerre, veuves de guerre et ascendants de combattants morts pour la Patrie, doivent, pour être inscrits sur les listes des associations appelées à prendre part à l'élection, manifester leur intention de participer aux opérations électorales par une déclaration adressée au maire de la commune dans laquelle l'association a son siège

Les Directeurs et Directrices des établissements d'enseignement professionnel, industriel, agricole ou commercial, doivent, dans un délai de huit jours, à compter du 3 janvier courant, adresser au Préfet la liste des membres du personnel enseignant de leur établissement avec indication de leur âge et de leur nationalité.

Pour tous renseignements, se reporter aux instructions publiées à la suite de l'arrêté préfectoral du 3 janvier 1927 qui est affiché à la porte de la mairie.

Les mairies possèdent de plus la nomenclature exacte des pièces et justifications à produire à l'appui de la déclaration.

La receveuse vit devant elle un homme noir...

Un cambriolage, qui témoigne de la part de son auteur une parfaite connaissance des aîtres, a été commis, l'autre nuit, dans le bureau de poste de Dammarie, près de Chartres.

Vers 11 h. 30, la receveuse, Mme veuve Avez, avait regagné sa chambre, située au premier étage de l'immeuble où est installé le bureau de poste. Elle plaça le portefeuille contenant l'argent de la caisse dans une commode, à côté de son lit.

Deux jeunes filles, aides de la receveuse et qui couchent habituellement dans une pièce voisine, étaient absentes. Mme Avez se trouvait donc seule dans l'immeuble, dont le jardin est séparé de la propriété de l'ancien presbytère par un mur à demi écroulé

Mme Avez s'endormit laissant sa lampe allumée. Elle fut réveillée, dans le courant de la nuit, par le bruit d'une porte que l'on ferme. Dans son demi-sommeil, la receveuse ne se souvint plus que les deux jeunes filles n'étaient pas là ; craignant que l'une d'elles ne fût malade, elle se rendit dans leur chambre.

Mme Avez se trouva alors face à face avec un homme vêtu de noir. De frayeur, elle perdit connaissance.

Profitant de cet évanouissement, le voleur, fouillant la commode, s'emparait de l'argent de la caisse, soit 17.000 francs, de l'argent personnel de la receveuse, d'une paire de boucles d'oreille en platine, ainsi que d'un cartable contenant des timbres-poste, des récépissés et 45.000 francs de bons de la Défense.

Mme Avez ne reprit connaissance que vers 3 heures du matin et donna l'alerte.

Il a été établi par l'enquête que le cambrioleur, après avoir traversé le jardin du presbytère et la cour de l'immeuble, s'était ensuite introduit dans le bureau de poste par une petite fenêtre qu'il avait ouverte.

Le visiteur nocturne avait fouillé le bureau de fond en comble, visitant les tiroirs, examinant tous les papiers. Il avait ouvert une grande enveloppe cachetée : constatant qu'elle contenait un testament, il l'avait jetée sur le sol.

En s'en allant, et sous un hangar situé dans la cour, il avait examiné son butin et abandonné, près d'un tas de bois, où ils ont été retrouvés, les 45.000 francs de bons de la Défense qui, n'étant pas timbrés, étaient difficilement utilisables, ainsi que les timbres et les récépissés.

On suppose que le cambrioleur s'était enduit le visage de suie, car des traces de poussière noire ont été relevées sur le parquet.

Une seule indication a été, jusqu'ici, recueillie par les inspecteurs de la cinquième brigade mobile, chargée de l'enquête. Le cambrioleur, qu'accompagnaient peut-être un ou deux complices chargés de faire le guet, est venu en automobile. Car plusieurs personnes ont remarqué, vers une heure du matin, abandonnée à l'extrémité du bourg, une voiture inconnue éclairée seulement par des lanternes, les phares ayant été éteints.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Très médiocre ; ciel nuageux, pluie suivie d'éclaircies ; vent de sud-ouest passant rapidement à ouest puis à nord-ouest en prenant de la force 6 à 14 mètres ; température minimum plus 9°

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 5-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LES OPINIONS DE SERAPHIN

Les souhaits du Nonce

L'âge a des privilèges divers. Tendre, il a celui de la jeunesse, sa grâce séduisante, sa fraîcheur rieuse, ses exubérances. Au déclin, celui de la majesté grave, de la solennité et de la pondération. Il a aussi celui du respect dont on entoure les cheveux blancs et les avis piqués au coin de la sagesse. C'est à ce seul privilège de l'âge que Mgr Maglione doit d'avoir, au nom de ses collègues du corps diplomatique, présenté les vœux de nouvel an à M. le Président de la République.

Les paroles du nonce apostolique à M. Doumergue ont, paraît-il, provoqué dans tous les milieux une sensation énorme. Et des journaux, parfumés d'encens, s'extasient, évidemment, devant cette chose surprenante, d'entendre le Pape approuver la politique de paix suivie par la France.

Car Mgr Maglione, parlant au nom du corps diplomatique, parlait surtout au nom du Pape, dont il traduisait les sentiments.

Quel bonheur, pour notre pays, de voir son visage pacifique être agréable à Sa Sainteté ! Et quel mérite d'avoir reconnu, au sein des sombres intrigues diplomatiques, la limpidité des intentions de la France, flambeau de civilisation et de paix !

Très adroitement, Mgr Maglione a rendu hommage à M. Aristide Briand. Et, en répandant l'encens de la louange à la barbe du ministre des Affaires étrangères, le nonce entendait, n'en doutons pas, être agréable à l'auteur de la Loi de Séparation de l'Etat et des Eglises.

La diplomatie romaine a de ces inspirations. Elle poursuit un but que définissent, pour elle, car elle le tait, toutes les campagnes de la presse pieuse, les agitations de la Fédération Nationale Catholique, les discours agressifs des révérends en révolte, et le geste récent de M. le cardinal Maurin, à la séance de rentrée des Facultés Catholiques de Lyon. Le fascisme, enfin !

Quelle ironie et quel cynisme, de reconnaître officiellement que la France, avec loyauté et passion, affirme son inébranlable volonté de paix, quand, au cœur du pays, les forces religieuses remuantes, tracassières et impatientes des dominations exercées hier, contre la pensée libre, déclarent la guerre, ouvertement, à l'esprit laïque et organisent la guerre civile, par la guerre religieuse !

E. B.

UN MALHEUR N'ARRIVE JAMAIS SEUL

M. Parmentier Henri, 65 ans, rue de Leuze, impasse de Leuze, 156, était cruellement éprouvé par la mort de sa femme, Mme Marie Parmentier, née Her, âgée de 58 ans.

Il donna libre cours à sa douleur et, à un âge où l'on éprouve intensément la cruauté du sort qui vous fait seul, il apprécia tout le vide de cette existence ravie à son affection allait creuser.

Profitant du désarroi de ce pauvre homme, un criminel visitait les lieux, ouvrait le tiroir d'un buffet placé dans la cuisine et s'emparait de la petite épargne de ce malheureux : 13 bons de la Défense nationale, de 1.000 fr. chaque, soit 13.000 fr.

Qui a accompli cette vilaine action, deux fois vilaine ? La police que M. Parmentier a prévenue, en recherche l'auteur.

LA FRAUDE DU « PERLOT »

Lundi, au cours de la matinée, des agents du service des douanes mettaient en état d'arrestation, rue des Longues-Haies, le nommé Napoléon Dujardin, 41 ans, qui était porteur de 1 kilo 500 de tabac belge.

Dujardin sera mis à la disposition du Parquet.

Ce que peuvent volonté, patience, dévouement

La coopérative "L'Humanité" de Wattrelos

Réunie au Nord-Est, à la Ville de Roubaix, la ville de Wattrelos qu'administrent avec tant de sagesse Briffaut, député-maire, et son Conseil municipal socialiste, est une ardente et fière cité de travail. Les vastes usines trépidantes appellent une classe ouvrière courageuse, sobre, prévoyante, qui donne, comme celle de la région du reste, un exemple à ceux qui se proclament les seuls détenteurs d'une haute morale.

Le milieu est laborieux. Il est honnête. On y ignore les passions basses et l'on y cultive les vertus sociales les plus grandes, au sein d'associations dont l'esprit d'indépendance n'est pas la moindre des qualités.

LA BOUCHERIE COOPERATIVE

L'enseignement socialiste a marqué ici, sa bienfaisance. Le commissaire de police, ni la gendarmerie, n'ont à sévir contre une population calme, digne, réfléchie. Et c'est le plus bel hommage qu'on puisse rendre et au socialisme et à l'esprit laïque, qui ont ici, de si profondes racines.

UN LENT EFFORT

Ce n'a pas toujours été ainsi. Les jeunes, qui recueillent dans un milieu arraché aux influences religieuses, à l'esprit mesquin et étroit de l'Eglise, quelques bienfaits dans leur impatience généreuse, ignorent ce qu'ont fait les « anciens » pour eux. Ils l'ignorent de la même manière que les gamins fascistes et d'action française, s'accaparant du pays avec certains hommes « d'ordre », ignorent ce que les Poilus ont fait pour le leur conserver indépendant et fier. Ce n'est pas de leur faute. Ils n'étaient pas là quand c'était difficile et périlleux. Quand on n'acquérait le droit d'avoir des convictions qu'en risquant son pain ! Aujourd'hui, il est facile de manifester des opinions même jugées subversives. Il est sans danger d'afficher un esprit d'indépendance, car il y a là, prête à la défense solidaire de la possible injustice, toute la force organisée et consciente des Associations. Ces Associations syndicales que les jeunes gamins impatients ont divisées, après avoir divisé les Associations politiques.

Difficile et périlleux ? Ce l'était en réalité. Allez donc le demander, vous qui venez au monde, au moment où vous bénéficierez de la loi de huit heures, par exemple, que vous n'avez rien fait pour obtenir, allez le demander à ce vétéran des luttes âpres, qui, en bravant l'impopularité et le patronat, a élevé 10 enfants, au prix des plus grands sacrifices et a planté, à Wattrelos, la Coopérative Ouvrière « L'Humanité » !

Allez trouver Jules Vossart, tisserand, qui a conservé, malgré son âge, une vigueur de pensée remarquable et des convictions rigoureuses, allez, saluez bien bas, et écoutez la leçon.

SI NOUS FONDIONS UNE COOPERATIVE

C'était en 1896. Jules Vossart, qui constatait combien la vie était dure aux travailleurs, fit une ardente campagne pour créer une Coopérative Ouvrière de consommation. Idée téméraire ? Peut-être. Mais l'homme avait de la qualité. Du courage. De l'esprit de suite. Une volonté. Du cœur.

Il secoua les timidités égoïstes. Il groupa quelques ouvriers d'usine et, au bout d'une année de labeur, 280 camarades devinrent actionnaires !

Ah ! quels actionnaires ! Quel mot copieux pour si petit apport. Car l'action était de dix francs. Et c'est avec un capital social de... 2.800 francs qu'on partit !

On croit rêver, aujourd'hui, quand on songe quels efforts durent être accomplis par ces braves gens. Et l'on imagine, sans peine, quelle puissance d'idéalisme les soutenait, pour oser, avec 2.800 francs, engager la bataille contre les mercantis et le patronat.

UNE BOUCHERIE ECLOT

Eh ! bien, avec 2.800 francs, ils l'engagèrent. Les voilà partis ! Une assemblée générale constitutive eut lieu en 1897. La raison sociale est « L'Humanité de Wattrelos ». Des statuts sont rédigés, discutés, votés. Ils ne sont pas parfaits, certes. Mais ça ne fait rien. On modifiera cela plus tard. Pour l'instant il faut marcher. Ouvrons une boucherie !

Une boucherie ? avec 2.800 francs ?

Et ils ouvrirent une boucherie. Justement une maison était libre, rue des Champs-Crétinier. On la loua. On y conduisit un matériel de fortune et voilà !

Quand vous passerez rue des Champs, au Crétinier, jeunes camarades, venus depuis peu aux idées socialistes, arrêtez-vous. La boucherie est toujours là !

Nous verrons que cette première « cellule » vigoureuse a donné naissance à une œuvre admirable et prospère.

E. B.

ON ARRÊTE LES AUTEURS DES BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE

Nous indiquions sommairement, dans notre numéro d'hier, le vol dont M. Auguste Billiet, âgé de 46 ans, logeant en garni, rue Daubenton, 61, avait été la victime.

Celui-ci, qui n'avait pas eu, ainsi que nous l'avons dit, à utiliser un coffre où il plaçait ses économies, depuis le mois d'octobre, fut bouleversé en constatant la disparition de 4.000 fr. en Bons de la Défense Nationale.

La police se mit en campagne. Elle ne possédait aucune indication permettant d'aiguiller ses recherches, mais elle ne manque pas de qualité. La preuve, c'est qu'elle a réussi à pincer le voleur.

C'est un jeune homme de 19 ans, Alphonse Christiaens, issu du premier mariage de M. Billiet et habitant avec ce dernier.

Il fut habilement « cuisiné » et passa des aveux. Interrogé sur l'usage qu'il avait fait des bons dérobés, il déclara qu'un confiseur, Michel Cornil, rue Turgot, 86, s'était chargé, moyennant rétribution, de les négocier.

Cornil fut mis en état d'arrestation, de même que le jeune Christiaens, et tous deux seront mis à la disposition du procureur de la République.

La date du vol doit être assez ancienne, puisque le jeune voleur a déjà dilapidé la valeur des bons dérobés à son beau-père.

UN ÊTRE ERRANT

Rencontré place du Trichon, par la gendarmerie, le nommé Georges Delomme, de Croix, n'ayant pu justifier de moyens d'existence, ni de domicile, a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de vagabondage.

UN JEUNE ROUBAISIEN MORT AU MAROC

La famille Meurant, de Roubaix, vient d'apprendre avec douleur la mort d'un des siens, jeune soldat, fils de Meurant Kléber, artiste dramatique et petit-fils d'Aristide Meurant, très connu à Roubaix ; Meurant Marcel, décédé le 19 décembre 1926, à Taza (Maroc).

Les parents du jeune Marcel Meurant habitent actuellement Romainville (Seine), et c'est par le maire de cette localité qu'ils ont appris cette triste nouvelle.

M. LUCIEN NOPENAIRE, OFFICIER DE L'ORDRE DE LEOPOLD Ier

Nous apprenons avec un vif plaisir la promotion d'une personnalité également sympathique, des deux côtés de la frontière, M. Lucien Nopenaire, au grade d'officier dans l'ordre de Léopold Ier, la plus haute distinction du pays voisin et ami.

M. Lucien Nopenaire, né à Mouscron en 1886, est le fils d'un dévoué instituteur communal, patient éducateur de plusieurs générations. Acheteur de laines depuis de longues années, faisant actuellement partie du haut personnel de la firme Paul Dassonville et fils, de Tourcoing, le nouveau promu a fait de nombreux séjours Outre-Manche ainsi qu'en Australie Son rôle, aux Antipodes, fut si bien apprécié par les ministres des « Dominions », que le titre de « vice-commissaire pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande » lui fut conféré. Chancelier du consulat belge, en Australie, il eut l'occasion de rendre à ses compatriotes, comme aux nôtres, d'inappréciables services.

Nous ne saurions oublier que M. Nopenaire a été le promoteur et l'un des organisateurs les plus agissants, de la ligne maritime commerciale directe, « Australie-Ostende », si utile pour l'acheminement des laines à Roubaix-Tourcoing.

Sous l'occupation ennemie, M. L. Nopenaire, eut une admirable conduite : en collaboration directe avec l'illustre Louise de Bettignies, placé sous les ordres du sympathique commissaire central de Tourcoing, M. Alphonse Lenfant, il a pu rendre à la cause de l'espionnage interallié, des services de tout premier ordre, qui lui valurent de la part des gouvernements français, britannique et belge, de hautes distinctions

Au cours des fêtes sportives de l'Amitié Franco-Belge, si réussies en 1923, il fut le délégué officiel du Comité-directeur auprès du gouvernement belge.

M. Nopenaire est l'inlassable président de l'Association des anciens élèves des écoles de Mouscron, dont il fut l'un des fondateurs en 1906. En cette qualité, il s'occupe activement des diverses œuvres post-scolaires et particulièrement de celles qui concernent les déshérités de la fortune.

Membre de « la Roubaisienne » et directeur de son excellente filiale « la Vaillante », de Mouscron, à laquelle il appartient depuis 1900, M. Nopenaire s'est fait, en sa ville natale, le propagateur éclairé de la culture physique, dont bénéficie pleinement la jeunesse et l'adolescence. Les œuvres sociales et de mutualité n'ont pas de plus ardent défenseur.

Nous joignant à ses nombreux amis, nous adressons au nouvel officier de l'ordre de Léopold Ier, nos bien vives félicitations.

UNE FÊTE POUR LES ENFANTS

Mardi dernier a eu lieu, au Cinéma Leleu, la grande séance gratuite offerte par le Comité des Fêtes aux enfants du quartier ; plus de mille enfants assistaient à cette belle séance. M. Paul Crépin, directeur-propriétaire avait composé un programme de circonstance qui a fait la joie des bambins et des mamans qui les accompagnaient. Avant le premier film, M. Joseph Dhondt, le sympathique et dévoué Président du Comité, surnommé par les enfants « vieux papa Joseph », a adressé un mot de remerciement à tous ses collaborateurs ainsi qu'à MM. Lamère, Leuridant, Destailleurs, président, vice-présidents de la Fédération des Comités de Quartiers, et également à M. Crépin, pour leur concours désintéressé apporté à la distribution d'étrennes et à la séance cinématographique ; il formula le vœu pour la Noël prochaine d'obtenir un plus grand nombre d'inscriptions. Malgré l'organisation parfaite, quelques bousculades eurent lieu à l'ouverture des portes, chacun voulant se précipiter pour recevoir son gâteau. En fin de séance, à l'issue de la tombola gratuite comprenant de très jolis lots, M. Lamère a remercié le Comité actif ainsi que le Comité d'honneur et a donné aux autres Comités de Fêtes de Quartiers, le Fontenoy comme exemple en espérant que ces derniers l'imiteront dorénavant. Merci également à tous les généreux donateurs qui par leur obole, soit en nature ou espèces, ont contribué pour une large part à cette fête de Noël inoubliable.

— Mardi 4 courant, à 19 h. 30, chez M. F. Liétard, rue de l'Alma, réunion du Comité ; préparation pour les grandes fêtes officielles qui auront lieu les 13, 14 et 15 août 1927.

Comme à son habitude et afin d'éviter le chômage à ses nombreux ouvriers, [illegible] NABLE, 89, boulevard de la Liberté, à Lille, et 7, avenue du Sénateur-Girard, à Valenciennes, offre à sa fidèle clientèle, jusqu'au 15 Janvier prochain, un costume-veston ou un pardessus sur mesure, et pour dame, un magnifique manteau ou un tailleur sur mesure, au prix exceptionnel de 400 francs. 11278

DANS LA POLICE

Lundi, à 17 h. 30, le personnel de la police attaché au 5e Arrondissement se réunissait pour fêter les nouveaux promus, les assurer de la sympathie de tous et de la joie éprouvée de leur avancement.

On complimenta : MM. Delecourt Charles, nommé brigadier appariteur au Commissariat Central ;

Smet Louis, promu brigadier ;

Palanchier Ernest, promu sous-brigadier et l'agent Browaeys René, qui à la suite de plusieurs actes de courage, recevait une distinction honorifique.

M. Fischer, commissaire de police, traduisit avec éloquence, les sentiments du personnel du 5e Arrondissement envers les nouveaux promus et l'agent Browaeys, modèle de décision, prompt à secourir et à se jeter au cœur du danger, quand c'est nécessaire.

M. Piédanna, secrétaire, offrit ensuite à chacun, au nom de tous, une gerbe de fleurs et un beau souvenir.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX DE ROUBAIX ET DE TOURCOING

Le tarif des eaux voté par les Conseils Municipaux de Roubaix et de Tourcoing et applicable à partir du 1er janvier 1927, est le suivant :

Particuliers. — Eau potable, le mètre cube, 1 fr. 30. Il n'y a pas de minimum.

Eau de rivière : de 0 à 4.000 mc, par trimestre, le mètre cube 1 fr. 10 ; de 4.000 à 30.000 mc. par trimestre, le mètre cube, 0.60 ; au-delà de 30.000 mc par trimestre, le mètre cube, 0.25. Il n'y a pas de minimum. Chaque produit partiel s'ajoute au précédent.

Services communaux et hospitaliers. — Eau potable, le mètre cube, 0.70 ; eau de rivière, le mètre cube, 0.30.

AVIS ET CONVOCATIONS

AMICALE DELEZENNE. — Ce soir mardi, à 19 h. 30 précises, réunion du comité-directeur. Ordre du jour très important. Election d'un vice-président. Fêtes d'hiver. Section de tir.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Edmond Roosen, rue Solférino, 23. — Nelly Rotsaert, rue Marceau 40, cour Florent 5. — Marcelle Vantieghem, rue de Laval [illegible]. — René Félix, rue Decrème 142. — Julienne Audrieu, 223, cour Papillon-Boute 3. — Micheline Poppe, rue de Lille 124. — René Marc, rue Magenta 22 bis. — Marcel Pruvost, rue de Béthune 63. — Eveline Leleux, boulevard de Cambrai 60. — Georgette Fiedorczyk, rue de l'Epeule 139. — Maurice Delauzun, rue J. Deregnaucourt 32. — Alfred Freeman, rue Diderot 4. — Achille Halfmaerten, rue de la Lys 24. — Alphonse Pillois, avenue Alfred-Motte 46. — André Watteel, rue de Croix 75. — Marguerite Mulliez, rue Henry-Bossut 2. — Marie Vanwynsberghe, rue du Trichon 50. — Mireille Ryckoort, rue de l'Epeule 125, cour Govaert, 10. — Gilberte Noé, rue de la Planche-Trouée 14. — Jean Ducoulombier, rue Choiseul cour Lefebvre 15. — Renée Percke, rue du Nouveau-[illegible]. — Léon Dubuc, rue Franklin 129 bis.

PUBLICATION. — Jean Berteloot peintre en bâtiments, rue de la Vigne 54 et Laure Formault, tricoteuse à Roubaix.

DECES. — Bernard Maertens, 4 mois, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sinsoilliez 4. — Gérard Florquin, 1 an, rue de Maubeuge, f. Loridan 16. — Venantine Bulteau, veuve Crépin, 68 ans, rue Saint-Jean 52. — Fidéline Renard, veuve Vercoutere, 66 ans, rue de l'Ommelet 161. — Juliette Dumont, épouse Lefebvre, 75 ans, rue du Coq-Français 196. — Hortense Van der Ginst, 81 ans, veuve Vandevelde, rue de Blanchemaille 37. — Charles Ronse, 1 mois, rue Sébastopol 32. — Benoît Chaumont, veuf Bouchier, 56 ans, rue de Lannoy 30. — Léonie Heughebaert, veuve Duermy, 73 ans, rue de Blanchemaille 37. — Antoine Deraedt, 84 ans, veuf Florquin, rue de Blanchemaille 37. — Egide Vandenbosch veuf Vandevelde, 83 ans, rue de Blanchemaille 37. — Louis Poitiez, veuf Dolvyn, 69 ans, époux Parmentier, rue de Blanchemaille 37. — Gustave Lainé veuf Roy, 76 ans, rue de Blanchemaille 37. — Joseph Despas, époux Hollebeyn, 66 ans, rue de Rocroi 112. — Marie Her, épouse Parmentier, 58 ans, rue et impasse de Leuze, 156. — René Félix 4 jours, rue Decrème, 142. — Alexandre Dubut, époux Lintot, 66 ans, rue Beaurewaert 9. — César Cuvellier, veuf Lagache, 61 ans, rue de Bouvines, fre cour Fontier, 31. — Marie Deboosere, épouse Calonne, 60 ans, boulevard de Colmar 7. — Adèle Owsianny, 3 mois, rue du Grand-Chemin 91. — Emile Vanhussel, époux Michel, 69 ans, rue de Lannoy, cour Dujardin 12. — Emile Dewilde, époux Everitk, 51 ans, rue de l'Epeule 97.